



## **Rapport de la Présidente**

Commission permanente du  
vendredi 13 septembre 2019

**10<sup>ème</sup> Commission**

**N° CP-2019-8-10-1**

### **Service instructeur**

DSOL - Direction des territoires de la solidarité

### **Service consulté**

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ENTRE LE DEPARTEMENT, LA VILLE DE MULHOUSE, L'ETAT ET L'ASSOCIATION SURSO**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser la signature de la convention triennale (2019-2021), entre l'Etat, la Ville de MULHOUSE, le Département et l'association Service d'Urgence Sociale (SURSO), fixant les missions et modalités de financement de cette dernière.

L'association SURSO intervient sur le Sud du département et son action vise exclusivement les personnes sans domicile stable. Elle assure 4 missions : une mission d'accueil de jour et boutique de solidarité, une mission de service d'accueil et d'orientation, une mission d'accompagnement direct vers le logement, une mission d'hébergement et intermédiation locative « Logi'jeunes ».

Une subvention de 14 700 € a déjà été approuvée pour 2019 par délibération de la Commission permanente du 14 juin 2019. Les montants accordés en 2020 et 2021 seront définis annuellement en tenant compte des actions menées par l'association.

La présente convention s'inscrit dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) sur la période 2018-2023 qui vise à définir la politique départementale en ce qui concerne l'accès et le maintien dans le logement des publics défavorisés, de l'hébergement et du logement accompagné en faveur des personnes sans abri, mal logées ou inapte à occuper un logement autonome.

L'association SURSO entre dans ce champ d'application et développe ses actions, visant exclusivement les personnes sans domicile stable, dans les domaines suivants : accueil de jour, accompagnement vers le logement, hébergement et intermédiation locative.

L'action de SURSO est reconnue par l'ensemble des acteurs œuvrant sur ce champ sur le sud du département et notre collectivité entretient avec l'association un partenariat nourri. Celle-ci est d'ailleurs intégrée à la Commission d'attribution du Fonds d'Aide aux Jeunes.

En 2017, l'association a accueilli 2 868 personnes dont 2 349 adultes et 519 enfants pour 1 607 ménages. Elle constate une hausse de la fréquentation notamment des familles avec enfants.

Pour l'année 2019, le soutien financier du Département s'élève à 14 700 €, montant identique aux deux années précédentes, et a été approuvé par la Commission permanente du 14 juin 2019 sur le programme I731 – Chapitre 65, Fonction 50, Nature 6574.

Pour les années 2020 et 2021, la participation du Département, à l'instar de celle de la Ville de MULHOUSE, sera définie conformément aux dispositions de l'article 4 de la présente convention qui prévoit que la Conférence des financeurs, composée de la DDCSPP, du Département et de la Ville de MULHOUSE, assure le suivi et l'évaluation des missions confiées à SURSO au vu du rapport d'activité et du compte-rendu financier de l'association ainsi que des bilans annuels produits pour chacune de ses missions au regard d'un certain nombre d'indicateurs.

La 10<sup>ème</sup> Commission a émis un avis favorable sur ce rapport lors de sa séance du 12 juillet 2019.

Au regard de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'approuver la convention triennale (2019-2021), jointe en annexe au présent rapport, qui définit les missions et les modalités de soutien apportées à l'association Service d'Urgence Sociale (SURSO), conclue entre celle-ci, l'Etat, la Ville de MULHOUSE et le Département.
- de m'autoriser à signer cette convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT